



Rouen, le 31 mars 2022

Affaire suivie par :
**Bureau de gestion des personnels d'inspection
DPA 3**

Rectorat de la région académique
Normandie

Site de Caen
Catherine SATIS
Tél. 02 31 30 16 39
Mél. dpa3-caen@ac-normandie.fr
168 rue Caponière
14061 Caen

Site de Rouen
Bénédicte BERLINGEN
Tél. 02 32 08 92 65
Mél. dpa3-rouen@ac-normandie.fr
25, rue de Fontenelle
76000 Rouen Cedex

François FOSELLE
Secrétaire général adjoint
Directeur des relations et des
ressources humaines

à

Destinataires *in fine*

NOTE DE SERVICE

Objet : liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale – rentrée scolaire 2022

Réf. : - décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale,
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de sports (bulletin officiel spécial n°9 du 5 novembre 2020).

La présente note a pour objet l'appel à candidature dans le cadre de la campagne 2022 d'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale par la voie de la liste d'aptitude.

La note ministérielle relative au recrutement par liste d'aptitude sera publiée au bulletin officiel n° 14 du 7 avril 2022.

Les candidats sont invités à en prendre connaissance.

I. Conditions requises pour l'inscription

- appartenir à un corps d'enseignement, d'éducation, à celui des psychologues de l'éducation nationale, ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- et justifier de dix années de services effectifs en cette qualité

Ces conditions sont appréciées au 1^{er} janvier 2022.

II. Dépôt des candidatures

Les personnels intéressés devront candidater en s'inscrivant sur leur **portail agent**, accessible à l'adresse : <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>

à compter **du vendredi 8 avril** et jusqu'au **mercredi 27 avril 2022 inclus**



Une plateforme d'assistance à l'utilisation du portail agent est mise en place : par message électronique à l'adresse : sirh-assistance-agent@ac-toulouse.fr

- Choix des spécialités

Les quatre spécialités de recrutement dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale sont les suivantes

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Enseignement du premier degré2. Information et orientation3. Enseignement technique, options :<ul style="list-style-type: none">➤ Economie et gestion➤ Sciences et techniques industrielles
<i>Dominante sciences industrielles</i>
<i>Dominante design et métiers d'arts</i>➤ <i>Sciences biologiques et sciences sociales appliquées</i> | <ol style="list-style-type: none">4. Enseignement Général, options<ul style="list-style-type: none">➤ Lettres-langues vivantes
<i>Dominante anglais</i>
<i>Dominante allemand</i>
<i>Dominante espagnol</i>➤ Lettres histoire-géographie
<i>Dominante histoire-géographie</i>
<i>Dominante lettres</i>➤ Mathématiques-physique-chimie |
|--|--|

Les candidats des spécialités enseignement technique et enseignement général doivent en outre préciser l'option choisie.

Un même candidat peut se présenter au titre de plusieurs spécialités ou options. Dans ce cas, une demande doit être formulée pour chacune des spécialités ou options demandées.

- Vœux géographiques

Les vœux géographiques indicatifs pour les candidats à la liste d'aptitude devront être saisis lors de leur inscription sur le portail agent.

Il est attendu que les candidats devront faire état **d'une réelle mobilité géographique** car ils se verront proposer des postes en fonction des nécessités de service, à l'issue des opérations de mobilité des titulaires et d'affectation des lauréats des concours session 2022.

- Constitution du dossier

Les agents doivent candidater sur leur portail agent en veillant à compléter les informations importantes ci-après :

- la spécialité et éventuellement l'option et la dominante (voir paragraphe dédié),
- les données de carrière,
- le curriculum vitae,
- l'état des services validé par leur service gestionnaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Les candidats sont invités à ne pas attendre le dernier jour pour enregistrer leurs documents.

Les candidats pourront ensuite être reçus pour un entretien individuel dont la date sera communiquée ultérieurement.



III. Inscription sur la liste d'aptitude et affectation académique

Les candidatures seront examinées à travers la valeur professionnelle, le parcours de carrière, évalué notamment au regard de sa diversité, ainsi que la motivation du candidat. La prise en compte de la valeur professionnelle prévaut dans les choix opérés.

Les propositions académiques, classées, ne préjugent pas d'une promotion qui est prononcée par le ministre après examen au niveau national.

Les candidats recrutés par voie d'inscription sur la liste d'aptitude sont titularisés immédiatement dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale.

Tous renseignements complémentaires peuvent être pris auprès de mes services.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie Adjoint
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Signé François FOSELLE

Destinataires :

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime

Mesdames et messieurs

-les présidents d'université

-le directeur de l'INSA de Rouen Normandie

-le directeur de l'ENSICAEN

-la directrice du CROUS

-le directeur du CNED

-le directeur du CANOPÉ

-le chef des services de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon

-les chefs des établissements publics locaux d'enseignement

-les directeurs d'EREA et ERPD

-les directeurs des centres d'information et d'orientation